



VILLE DE L'ISLE-ADAM

DÉCISION DU MAIRE N°79/2023

Objet : Conventions dans le cadre d'activités proposées par l'Accueil de Loisirs Jean-Paul Nomblot.

Le Maire de L'Isle-Adam,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-21 à L2122-23.

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 10 décembre 2020, donnant délégation au Maire.

Considérant que l'Accueil de Loisirs Jean-Paul Nomblot souhaite organiser des activités durant l'été 2023.

Considérant les propositions transmises par les différentes associations dans le cadre de l'organisation de ces activités:

- La prestation de l'association « **L'Isle-Adam Athlétique Club** », 9 avenue Paul Thoureau, 95290 L'Isle-Adam, pour un montant de 320 euros pour des ateliers d'athlétisme.
- La prestation de l'association « **L'Isle-Adam Echecs** », 7 allée du Phénix, 95290 L'Isle-Adam, pour un montant de 240 euros pour des ateliers d'initiation à la danse.

Considérant qu'il convient de définir les règles et obligations à mettre en place pour permettre aux associations de proposer leurs activités, au moyen de conventions.

DÉCIDE

- **de signer** avec les différentes associations, les conventions pour l'organisation des activités proposées par l'Accueil de Loisirs Jean-Paul Nomblot qui se dérouleront durant l'été 2023 pour un montant total de 560 euros.

L'Isle-Adam, le 30 juin 2023,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219503133-20230630-79-2023-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/07/2023

Mise en ligne le 3 juillet 2023

Le Maire de L'Isle-Adam,

Sébastien PONIATOWSKI

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, 2-4 boulevard de l'Hautil BP 30322 - 95027 Cergy-Pontoise cedex, ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

B.P.90083 - 95290 L'ISLE-ADAM
TÉL.: 01.34.08.19.19 - FAX MAIRIE : 01.34.08.19.18 - FAX CASTELROSE : 01.34.08.19.75
www.ville-isle-adam.fr

Toute correspondance doit être adressée à l'attention de Monsieur Le Maire
s.poniatowski@ville-isle-adam.fr